

Challenge du Conseil Départemental



POUSSINS saison 2024 -2025



Comme depuis quelques années, le CDOA propose un challenge réservé aux athlètes **POUSSINS** licenciés dans un club de l'Oise. Les expériences des années précédentes et le constat d'un nombre de plus en plus limité d'organisation, notamment en gymnase, ont conduit à revoir les modalités de ce **Challenge du Conseil Départemental POUSSINS**.

Modalités d'obtention des points pour ce challenge :

- Période hivernale : novembre et décembre 2024 :
 - 4 points pour la participation à 1 compétition en gymnase
 - 4 points pour la participation à 1 (et un seul) cross/ kid's cross
 - 6 points pour la participation à 2 (au plus) cross/ kid's cross
- Période hivernale : janvier à mars 2025 :
 - 4 points pour la participation à 1 compétition en gymnase
 - 4 points pour la participation à 1 (et un seul) cross/ kid's cross (hors championnats de l'Oise)
 - 6 points pour la participation à 2 (au plus) cross/ kid's cross (hors championnats de l'Oise)
 - 6 points pour la participation aux championnats de l'Oise de cross-country
- Période estivale :
 - 4 points pour la participation à 1 (et une seule) compétition sur piste (hors championnats de l'Oise)
 - 6 points pour la participation à 2 (au plus) compétition sur piste (hors championnats de l'Oise)
 - 6 points pour la participation à 1 (et un seul) championnats de l'Oise
 - 8 points pour la participation aux 2 championnats de l'Oise
 - Les points du meilleur triathlon de la saison estivale

Les compétitions retenues :

- Toutes les animations figurant au calendrier CDOA et ayant reçues le label CDOA.
- La dernière compétition de la saison, **la fête de l'athlétisme**, n'est pas prise en compte pour ce challenge.

Classements provisoires :

- L'avancement quant à la situation de chaque athlète pour la réalisation du contrat sera établi à l'issue de chaque compétition après enregistrement des résultats dans le système fédéral. Cet état sera consultable sur le site internet du CDOA.

Les récompenses :

- Elles seront remises lors de la dernière compétition de la saison :
- Les 15 (quinze) premiers poussins et 15 (quinze) premières poussines seront récompensés.
- Pour être récompensé, il faudra être présent lors de la compétition « **la fête de l'athlétisme** » ou excusé auprès du Président du CDOA, avant cette compétition.
- La date et le lieu de cette journée seront communiqués dès que le calendrier estival sera connu.

Les cas particuliers non évoqués ci-dessus seront étudiés par le comité directeur.